



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 16 novembre 2018

Réf.: Lettre circulaire N°**18/50**  
SG/BR

Aux administrations des Etats Membres de  
l'Union

Contact: M. Philippe Aubineau

Courriel: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)

Objet: **Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR 19)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption de la Résolution 1380 (modifiée en 2017) par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications, et avec l'accord de la majorité des Etats Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-19) se tiendra à Charm el-Cheikh (Egypte), du 21 au 25 octobre 2019. Le Gouvernement de l'Egypte a confirmé par la suite que l'Assemblée aura lieu au Centre international de congrès de Charm el-Cheikh (SHICC).

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur d'inviter votre Gouvernement, par la présente, à envoyer une délégation à l'AR-19.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous demanderai de bien vouloir confirmer (à l'adresse électronique [ITU-R.Registrations@itu.int](mailto:ITU-R.Registrations@itu.int)), au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-19 (soit d'ici au **21 septembre 2019**), la participation de votre Gouvernement, en indiquant le nombre approximatif de vos délégués.

Par ailleurs, je tiens à rappeler aux Etats Membres que, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le délai fixé pour la présentation de toutes les contributions est établi à vingt-et-un (21) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture de l'Assemblée (soit au **30 septembre 2019**), afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi.

Le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative, pour aider les Etats Membres dans leurs travaux préparatoires, qui donnera des détails pertinents sur l'organisation et les modalités de l'AR-19.

Des renseignements préliminaires sont disponibles sur le site web de l'AR-19, à l'adresse [www.itu.int/go/ITU-R/RA-19](http://www.itu.int/go/ITU-R/RA-19).

Les Etats Membres sont informés que la présente invitation est également envoyée aux Membres du Secteur de l'UIT-R, à l'Etat de Palestine, en vertu de la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'à toutes les organisations et institutions concernées, conformément à l'article 25 de la Convention de l'UIT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Houlin ZHAO  
Secrétaire général